

## Délibération n°2021-28

### *Désignant la Commission d'Appel d'Offres comme Commission de Délégation de Service Public*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 17 septembre 2021, réuni le 28 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

#### Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Samira HERIZI, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

#### Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jacques HURLUS.

Ne participe pas au vote : Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération relative à la désignation des membres de la CAO du SMALIM, adoptée en séance ce jour,

Vu les interventions des délégués en réunion du Comité syndical ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200006120-20210928-D\_2021\_28-DE

## DECIDE

De désigner la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme Commission de Délégation de Service Public (CDSP) au sens du code général des collectivités territoriales.

Votes pour : 14

Ne participent pas au vote : 1

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON

Date de signature : 30/09/2021

Qualité : PRESIDENT



**Christophe COULON**  
**PRESIDENT DU SMALIM**